

LE PETIT JOURNAL

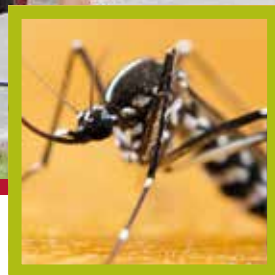
S A I N T - J E A N N A I S

BULLETIN MUNICIPAL N°14 AUTOMNE 2021

Reviure ensemble !



VIE QUOTIDIENNE
La vidéo protection en 10 questions



ENVIRONNEMENT
Saint-Jean agit contre le moustique tigre



VIE LOCALE
Élargissement de la zone de rencontre

VILLAGE DE
SAIN T J E A N
DE MOIRANS

EDITO	03
BRÈVES DE SAINT-JEAN	04
VIE LOCALE : Élargissement de la zone de rencontre	06
VIE SCOLAIRE : Une rentrée différente	08
ACTUALITÉS : Saint-Jean lance MOBY	11
ACTUALITÉS : Pratique d'activités sportives adaptées/sport adapté	11
VIE QUOTIDIENNE : La vidéoprotection en 10 questions	12
DOSSIER : Reviure ensemble !	14
RENCONTRE : La consultance architecturale	17
PAYS VOIRONNAIS : Plan vélo, un territoire attractif et aide à la recherche d'emploi	18
TRAVAUX : Les réalisations de ces derniers mois	20
PROJETS : Avancée des grands projets	21
ASSOCIATIONS : Des nouveaux vestiaires pour le Football club de la Sure	22
PETITE ENFANCE : L'AIPE fête ses 30 ans	23
PORTRAITS CROISÉS : Questionnaire commun	24
ENVIRONNEMENT : Saint-Jean agit contre le moustique tigre	25
EXPRESSIONS POLITIQUES	28
FÊTES ET ANIMATIONS	30
JEUX - CONCOURS : La photo-mystère	32



Chers Saint-Jeannaises et Saint-Jeannais,

En mai dernier, l'espoir s'ouvrait à nous avec les mesures de "déconfinement" progressif énoncées par le Président de la République. C'était il y a quelques mois, avant la période des congés d'été. Il nous semblait, à cette époque, que nous allions retrouver une vie plus normale, faite de rencontres, de convivialité, de moments partagés tant attendus.

Malheureusement, la sérénité aura été de courte durée, puisque dès septembre, des mesures ont été prises afin d'endiguer l'ampleur du nouveau variant Delta. Plusieurs hôpitaux de régions françaises ont d'ailleurs dû lancer le "Plan blanc", témoignant de l'augmentation du nombre de cas de personnes atteintes par la Covid.

Après les campagnes de vaccination, celles des tests et des confinements, celles des protocoles sanitaires à appliquer (dans lesquels il est difficile de s'y retrouver), est venu le temps du pass sanitaire, obligatoire pour profiter de la terrasse d'un café ou d'un restaurant, pour se rendre au cinéma, au théâtre... Ou tout simplement participer aux animations organisées par les communes. Certains maires ont fait le choix d'annuler les animations qui étaient prévues, refusant de "différencier" leurs administrés et par là-même toutes celles et ceux qui ne seraient pas en capacité de présenter le pass sanitaire conforme aux attentes gouvernementales.

D'autres ont décidé de ne rien changer et d'œuvrer pour que leur commune continue "de vivre" et permettre ce lien social qui nous manque tant. Preuve en est de la réussite des deux animations organisées dans notre commune pour la Fête de la Musique et pour le 14 juillet (décalée en raison de la météo) et du nombre de personnes rencontrées et heureuses ! Ou celle plus récente de l'Expo d'Arts, qui a accueilli un grand

nombre de visiteurs.

Savoir s'il faut maintenir toutes les animations, les supprimer, n'en faire que quelques-unes est une équation difficile à résoudre... C'est un casse-tête auquel toutes les équipes municipales sont confrontées. Pour notre part, nous avons fait le choix d'un compromis ; nous avons en effet décidé de mettre en place les manifestations pour lesquelles l'organisation était possible au regard de la réglementation en vigueur et reporter (ou supprimer selon l'évolution de la situation) celles pour lesquelles un contrôle drastique et non forcément maîtrisé devait s'opérer.

Nous sommes bien conscients que certains d'entre vous sont déçus – nous le sommes aussi –, mais il ne nous semble pas opportun d'organiser toutes nos manifestations sans aucune maîtrise.

Malheureusement, malgré nos efforts permanents, le lien social auquel nous sommes tous attachés se rompt, créant un climat délétaire, des tensions, de l'agressivité. Les rumeurs vont bon train, souvent mensongères, dont le seul but est sans doute de nuire aux élus que nous sommes... Pourtant, la vie d'un élu n'est pas de recevoir des coups, de mener des combats contre la calomnie, l'injure prodigués par quelques opposants peu scrupuleux ou irrespectueux de la fonction. La vie d'un élu, c'est d'aider les plus faibles, souvent dans l'ombre et la discrétion... C'est ce que mon équipe et moi-même faisons chaque jour, avec comme marqueurs l'esprit d'équipe, la cohésion de groupe et la volonté de faire vivre les projets.

C'est ce que mon équipe et moi-même faisons souvent, très souvent dans la discrétion, tant l'estime de soi, la confiance en soi des plus démunis doivent être préservées, et ce dans la bienveillance la plus totale. Et encore plus aujourd'hui.

Laurence Béthune, Maire

Bienvenue !

Lors du Conseil Municipal du 28 octobre dernier, Yves Jacquet, habitant du Billoud, a fait son entrée au Conseil Municipal, en remplacement de Clément Métais.

La municipalité remercie Clément pour le travail qu'il a effectué pour la commune pendant ce mandat et souhaite la bienvenue à Yves.

Sensible aux questions écologiques, Yves a intégré la commission environnement. Il souhaite également s'investir pour l'animation de notre village. Nul doute que vous le croiserez souvent sur la commune, qu'il parcourt régulièrement à pied.



Saint-Jean-de-Moirans a fait son Cleanup !

Le samedi 18 septembre, notre commune a rallié le mouvement de la Journée Mondiale de Nettoyage de la Planète : le World Cleanup Day, en organisant un évènement ramassage des déchets. Les élus se sont réjouis de constater une participation hétérogène : personnes seules, associations, familles, tous réunis par l'envie d'apporter leur contribution à la propreté et à la dépollution de nos espaces de vie.

En arpentant en petits groupes des rues et sentiers, les participants ont permis de collecter près de 600 l de déchets qui ont pu être jetés ou réintégrés dans une filière de recyclage. Ils peuvent tous être fiers de leur implication éco-citoyenne !

Nous remercions l'Entrepôt du Bricolage qui s'est joint à notre mouvement en organisant le nettoyage des abords du magasin et en nous fournissant gants et sacs poubelle pour notre collecte. L'enseigne a aussi accueilli l'association le Pic Vert pour un temps d'échanges et la mise en place d'un hôtel à insectes.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour l'année prochaine, encore plus nombreux !



Prêts pour le départ !

Les chasseurs sont venus prêter main forte et ont arpenté la plaine.



La collecte

Ouvert et inauguré !

Le 13 juillet, le Petit Café a été inauguré par Madame le Maire et Saïd Brikh, en présence de Nadine Reux, Première Vice-Présidente du Pays Voironnais, Jean-Yves Penet, Vice-Président du Pays Voironnais en charge de l'économie locale et Jérôme Lair, directeur du développement et du patrimoine à Pluralis.

Malgré le temps pluvieux, élus et habitants ont assisté à la cérémonie, avant de se réunir dans le Petit Café pour l'apéro, suivi d'une délicieuse paëlla géante.

La municipalité remercie également pour leur présence Marie-Madeleine et Michel Damieux, sans lesquels le projet n'aurait pas pu voir le jour, puisque ce sont eux qui ont vendu le tènement à la commune, et Roberte et Gérard Goudmann, qui ont exploité "le Saint-Jeannais" (ancêtre du Petit Café) de 1977 à 1987.



Saïd Brikh, Laurence Béthune, Sandra Boizot et Jean-Yves Penet



Roberte et Gérard Goudmann

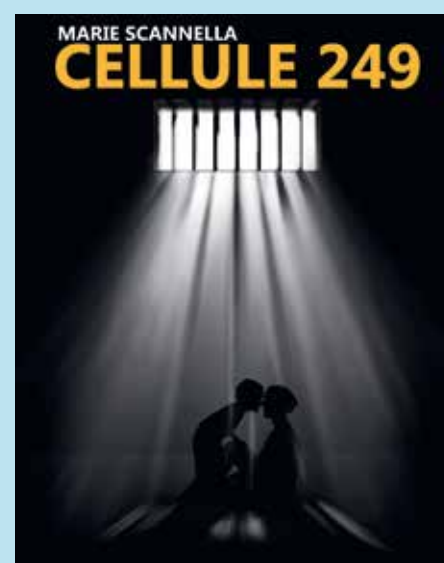


Marie-Madeleine et Michel Damieux

Ces Saint-Jeannais qui s'illustrent !

Parole à Marie Scannella, autrice, pour son troisième roman. *"Mon troisième roman, Cellule 249, vient de sortir aux éd. Thot. J'ai imaginé une intrigue sombre qui se déroule dans une prison pour femmes. Mon personnage principal, Ludivine, raconte les raisons pour lesquelles elle a commis un acte inqualifiable. Cela suscite l'intérêt des autres détenues mais pour de mauvaises raisons. Dans mes trois romans, je me sers de l'Invisible pour pousser mes personnages aux limites de leur humanité. Un mélange de paranormal et de folie. L'écriture est une passion, je la partage avec mon travail et je réfléchis déjà à un autre roman. J'aime raconter des histoires, faire en sorte que le lecteur se mette à la place de mes personnages en se demandant : et si c'était moi ? Qu'est-ce que j'aurais fait ?"*

Si vous ne la connaissez pas encore, découvrez-la par la lecture de ses autres romans "Les berceaux vides" et "Nuits assassines".



Élargissement de la zone de rencontre

Depuis quelques semaines, la zone de rencontre a été élargie dans le centre village. Revenons sur les raisons de cette décision et les règles qui s'appliquent dans cette zone.



En 2016, la municipalité a mis en place une zone de rencontre sur le pourtour de la place du Champ de Mars.

Début 2021, elle a initié une réflexion sur l'agrandissement de cette zone qui a pour objectif de réussir à partager la chaussée entre les piétons, les cyclistes et les véhicules, tout en préservant le dynamisme de la vie locale (commerces, maison médicale, écoles, MPT...).

En avril dernier, Madame le Maire et le responsable de la police municipale ont reçu en mairie une délégation d'habitants de la rue du 8 mai 1945 pour échanger sur les problématiques de circulation de cette rue. Effectivement, par sa fréquence d'utilisation, cette rue étroite structurant la liaison des communes limitrophes de Saint-Jean-de-Moirans augmente le sentiment d'insécurité de nos habitants.

Parmi les solutions répondant au "principe général de prudence" et assurant la continuité des transports en commun des élèves, la zone de rencontre est certainement la réponse la plus appropriée à notre contexte local.

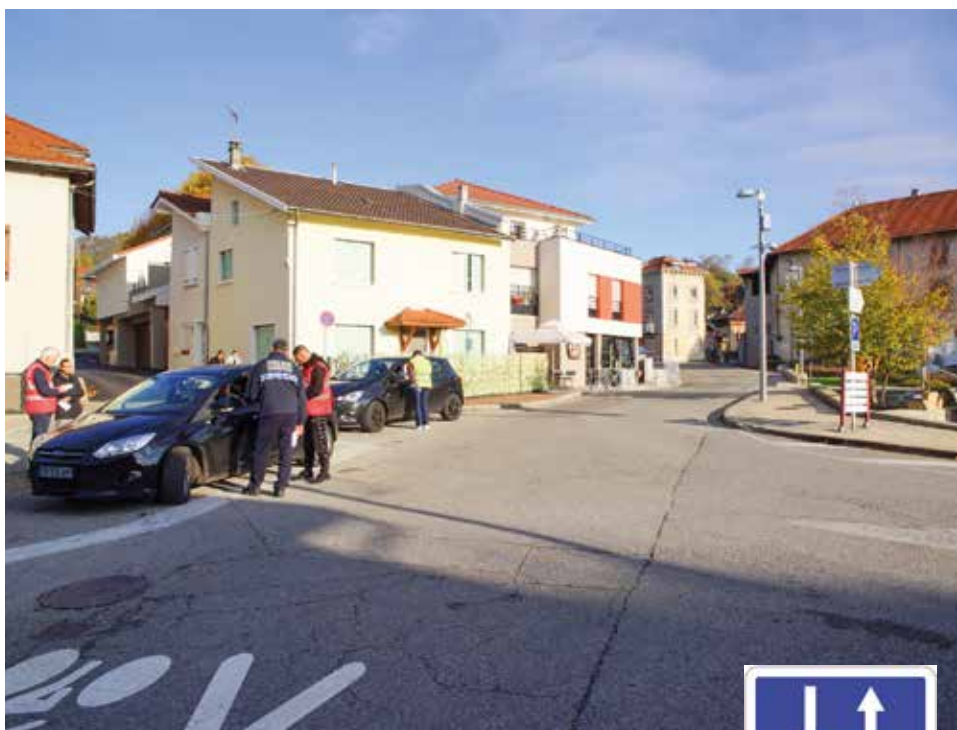
Cette zone de rencontre, limitée à 20 km/h, a été mise en place pour la rentrée scolaire 2021-2022. Pour attirer l'attention des automobilistes, avant chaque axe de rentrée dans la zone, des marquages au sol imposants ont été thermocollés. Les panneaux réglementaires délimitant cette zone ont été installés.

Toutefois la commune a souhaité aller plus loin avec la matérialisation d'une pré-signalisation sur les voies de circulation en amont de la zone. Il s'agit de grands panneaux informant les automobilistes qu'ils vont pénétrer dans une zone de rencontre où une hiérarchie du partage de la chaussée s'impose. Cette cohabitation permet aux piétons d'être prioritaires et doit se faire dans un respect mutuel.



Pour parachever cette zone de rencontre, en plus des marquages au sol, des panneaux réglementaires, des panneaux de pré-signalisation, la commune s'est dotée et a installé deux radars pédagogiques lumineux sur l'avenue Jean-Baptiste Achard et le Trincon.

Madame le Maire, des élus et la police municipale ont organisé des actions de sensibilisation auprès des usagers de la route (piétons, cycles et véhicules), notamment par une distribution de flyers. Cette sensibilisation a pour objectif de mieux faire connaître ce qu'est une zone de rencontre. Pourtant créée en 2008 par le Code de la route, trop de gens ne savent toujours pas ce que c'est. Nous souhaitons que l'élargissement de cette zone et la sensibilisation permettent une circulation apaisée et une cohabitation sécurisée pour tous.



Ce qu'il faut retenir de son fonctionnement :

Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules.

Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de 20 km/h.

Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

Le double-sens cyclable est instauré dans les voies à sens unique (sauf dispositions contraires).

Une rentrée différente

Ce 1^{er} septembre 2021 a marqué une nouvelle rentrée pour l'école Vendémiaire. Une rentrée pour une nouvelle année que nous espérons plus simple, débarrassée de toutes les contraintes qui pèsent sur les enfants et sur le personnel du fait de la situation sanitaire. Une rentrée qui s'est faite sous le signe du changement, avec le retour de la semaine de quatre jours.

Un protocole sanitaire de "niveau 2", en partie renforcé

Comme l'an dernier, la vie de l'école s'organise encore cette année sous le signe des "gestes barrière", pour les enfants comme pour le personnel, pour protéger la santé de tous.

Le protocole paru fin août recommande de limiter le "brassage" des élèves. Comme l'an dernier, nous avons choisi, en accord avec Mme Cotté, directrice de l'école, de conserver une organisation "par classe", que ce soit pour les récréations ou pour les temps périscolaires, cantine comprise. Les élèves de différentes classes ne sont donc pas mélangés, afin d'éviter qu'un cas positif constaté n'entraîne la fermeture de deux ou trois classes, et non de la seule classe de l'élève concerné (règle énoncée par le ministère).

Cela correspond à une interprétation stricte du protocole, semblable à celle mise en place à la demande de l'Inspection Académique, suite à la "vague" de cas positifs et contacts du printemps dernier. Il n'y a donc pas d'évolution : élèves et personnels sont habitués à cette organisation et nous espérons que tout se passera au mieux.

Le port du masque reste obligatoire en classe pour les enfants de l'école élémentaire (pas en maternelle) et l'ensemble du personnel, mais pas en extérieur. Les activités sportives intérieures et extérieures sont autorisées. Il est aussi obligatoire pour les parents entrant dans l'école et dans un rayon de 50 mètres autour du portail. Nous

remercions d'ailleurs les parents qui, dans leur immense majorité, ont très bien respecté cette règle, sous le regard vigilant de notre chef de la police municipale, le jour de la rentrée. Et ce malgré le désir d'échanger, de discuter... au moins aussi fort que celui des enfants !

Le retour à la semaine de quatre jours : le respect de la majorité

Cette année est surtout marquée par le retour à la semaine de 4 jours, comme nous l'avons déjà évoqué dans le Petit Journal. Un retour qui fait suite à une grande concertation menée en février 2021, un vote majoritaire (de très peu...) des parents et (fortement) des enseignants, et la décision de Mme le Maire d'accepter le choix des parents et des enseignants et de demander en avril l'autorisation de la DASEN de revenir à la semaine de 4 jours, comme le décret "Blanquer" de 2017 l'y autorise. Autorisation reçue en juin 2021.

Nous tenons à souligner à ce propos, une inexactitude parue dans une publication distribuée sur la commune "Saint-Jean notre actu", inexactitude voulue ou résultat d'une erreur maladroite, peu importe finalement, le tout est de dire la vérité, en toute transparence.

Cette publication précise que "Madame le Maire devait faire consensus avec le conseil d'école", ce qui est faux. Elle pouvait parfaitement maintenir son choix d'une semaine de 4,5 jours. Que serait-il advenu alors ? Une concertation entre la DASEN, la directrice et le Maire, dont le résultat aurait pu être... le maintien de la semaine de 4,5 jours, comme le montrent les extraits de textes ci-contre.

La décision de repasser à la semaine de 4 jours, qui n'était pas le choix de la municipalité actuelle, a donc bien été prise dans le but de respecter les résultats de la concertation et du vote mis en place.

Quant à l'argument qui consiste à critiquer le choix d'avoir une position affichée avant le débat et de faire venir une intervenante gagnée à notre cause (une "concertation... largement orientée"), il ne tient pas : tout d'abord il a été proposé à la FCPE (plutôt favorable



La rentrée à l'école Vendémiaire

La décision de repasser à la semaine de 4 jours n'était pas le choix de la municipalité actuelle

Que disent les textes et les syndicats enseignants ?

Extrait d'un article du "syndicat des enseignants" de janvier 2018 à propos du "décret Blanquer" sur les rythmes scolaires

Le rôle du conseil d'école pour choisir une organisation

Le nouveau décret indique que les dérogations doivent être demandées conjointement par le conseil d'école et la commune. Si une des deux parties refuse le changement alors l'organisation actuelle est conservée.

<https://se-uns67.net/changer-de-rythmes-comment/>

Extrait du site Eduscol, avril 2021

"L'organisation du temps scolaire des écoles est arrêtée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) agissant par délégation du recteur d'académie. Le DASEN, lorsqu'il est saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire". En clair : passer de 4,5 jours (régime général) à 4 jours (régime dérogatoire)

Le mot-clé ici est "proposition conjointe". Si ce n'est pas le cas, il y a concertation avec Le DASEN qui tranche en dernier recours... souvent en faveur des rythmes scolaires officiels, soit la semaine de 4,5 jours.

<https://eduscol.education.fr/2263/organisation-du-temps-scolaire-dans-le-premier-degre>

aux 4 jours), aux représentants de l'opposition municipale, de trouver une ou un intervenant crédible favorable à la semaine de 4 jours, sans succès. Et pour cause : il n'y en a pas ! Pour ce qui est de notre choix assumé, que serait une majorité municipale qui n'a pas d'orientation politique claire ? Mais que serait une majorité qui ne sait pas tenir compte des vœux de ses concitoyens ? Bref, le choix était assumé ; il a été désavoué. Nous en avons pris acte.

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Une semaine sans classe le mercredi. Des activités péri-éducatives remplacées par une garderie (mais pas le mercredi), prolongée jusqu'à 18h30 (avec un tarif spécifique) à la demande de certains parents. Mais soucieux de permettre aux enfants qui le souhaitent de mettre à profit ce temps périscolaire de garderie, entre 16h30 et 18h, nous avons voulu la mise en place "d'activités extrascolaires".

Un partenariat entre la commune et des associations : dynamiser le temps périscolaire et le tissu associatif

Au mois de juin, un appel aux associations culturelles et sportives saint-jeannaises a été lancé, dans le but de mettre en place un partenariat sur le temps périscolaire. Après deux réunions de travail, des temps d'occupation du centre socioculturel et des installations sportives ont été dégagés sur le créneau horaire de 17 à 18h en échange de l'ouverture de nouvelles plages dédiées aux enfants saint-jeannais de moins de 12 ans, scolarisés ou non sur la commune. Des plages mises en priorité à disposition des enfants saint-jeannais, mais ouvertes à d'autres publics. Le dispositif a été étendu au mercredi matin, pour les associations désireuses d'occuper ce créneau, comme les boules lyonnaises.

QUEL EST LE BUT DE CE DISPOSITIF ?

Avec la fin des activités périscolaires liées à la semaine de 4,5 jours, il était important pour nous de proposer aux



L'équipe d'agents municipaux de l'école prête pour la rentrée (il manque Liliane et Gina)

enfants le souhaitant des activités leur permettant de profiter au mieux de ce créneau de fin d'après-midi, en plus des études mises en place à l'école le lundi et le jeudi soir. Mais il s'agissait aussi de redynamiser le tissu associatif, après la période de crise sanitaire ayant profondément affecté les associations : pertes d'adhérents, problèmes financiers, interrogations quant à leur avenir dans un contexte qui demeure incertain. Le principe est d'inciter les parents à inscrire leurs enfants pour poursuivre ou découvrir une pratique culturelle ou sportive, plutôt que de les laisser en garderie.

QUI PARTICIPE ?

Plusieurs associations ont répondu à notre appel : le volley, le tennis, les boules lyonnaises, le football, le karaté avant sa dissolution du fait des conditions sanitaires ; mais aussi plusieurs sections de la MPT : badminton, danse, yoga, hip-hop, multisport, chœur d'enfants. Ces activités s'adressent aux enfants de maternelle et d'élémentaire. Pour toutes, il a fallu trouver des intervenants disponibles sur un créneau inhabituel, réfléchir avec nous à l'acheminement des enfants vers les lieux de pratiques dans le cadre des contraintes sanitaires, ce qu'elles ont fait avec beaucoup de bonne volonté et de rapidité, ce dont nous les remercions vivement.

La municipalité a en outre mis en place un système d'aide pour les familles ayant un quotient familial faible, afin

d'éviter toute forme de discrimination sociale et faciliter ainsi l'inscription de nouveaux pratiquants. Une aide de 50 euros est ainsi proposée aux familles ayant un QF inférieur à 634, et 30 euros si le QF est inférieur à 1200.

À la fin de la première période de classe, 102 enfants de l'école Vendémiaire sont inscrits aux différentes activités proposées sur le temps périscolaire, c'est-à-dire après 16h30 dans la plupart des cas. 59 le sont aux activités de la MPT (badminton et danse principalement) et 40 au tennis. Pour y aller, 59 enfants utilisent le pédibus mis en place conjointement par la municipalité et les associations, que nous tenons encore une fois à remercier pour leur investissement. C'est donc une réussite dont nous pouvons collectivement être fiers, pour le plus grand bonheur des enfants et des familles.

“ il s'agissait aussi de redynamiser le tissu associatif, après la période de crise sanitaire ayant profondément affecté les associations

Saint-Jean-de-Moirans lance MOBY

La municipalité lance le programme MOBY avec la Société ECO CO2, éco-entreprise labellisée par le Ministère de la Transition Écologique.

MOBY est un programme :

- de sensibilisation à l'écomobilité scolaire : sensibiliser les élèves des établissements accompagnés à la nécessité de se déplacer en limitant les émissions de gaz à effet de serre
- de mise en place de Plan de Déplacements d'un Établissement Scolaire (PDES) : un PDES étant un ensemble de mesures qui visent à encourager le

recours aux modes de transports alternatifs pour les déplacements scolaires, et qui portent sur l'ensemble des déplacements de l'établissement scolaire (déplacements des élèves et leurs parents, déplacements des enseignants et du personnel, déplacements occasionnels comme une sortie de classe par exemple, livraisons). L'ensemble des acteurs impliqués sont sollicités pour construire le PDES : élèves, parents d'élèves, enseignants, associations de parents d'élèves, mairie...

Vos élus ont souhaité y associer le

Sacré Cœur qui a accepté de s'engager dans l'action à nos côtés. Ainsi, MOBY sera déployé sur deux années à compter cette rentrée scolaire dans les trois établissements présents sur notre commune :

- l'école publique primaire Vendémiaire,
- l'école privée primaire du Sacré Cœur,
- le collège privé du Sacré Cœur,

Le programme Moby s'inscrit dans le cadre de la démarche engagée par la municipalité de travailler à améliorer les déplacements au sein de la commune et notamment : apaisement du trafic lié aux véhicules, favorisation des modes de déplacements actifs et collectifs. Il vient en suite de l'enquête sur les déplacements liés aux trajets scolaires menée au cours du 1^{er} trimestre 2021 par la municipalité, et qui a mis en exergue des résultats positifs, des alternatives possibles au "tout en voiture".



Pratique d'activités sportives adaptées/sport adapté

La commune envisage de mettre en place des séances de sport adapté/sport santé, destiné aux personnes de plus de 60 ans, qui souhaitent :

- exercer une activité physique et diminuer la sédentarité ;
- retarder l'apparition de complications et/ou la perte d'autonomie ;
- adopter un comportement bénéfique à sa santé.

Deux propositions s'offrent à vous :

- soit vous n'avez pas de problème de santé, mais souhaitez reprendre la pratique sportive, rencontrer d'autres personnes pour partager une activité dans une ambiance conviviale, sans compétition, mais juste pour le plaisir de garder la forme !
- soit vous avez une pathologie particulière, et dans ce cadre, vous pouvez bénéficier du dispositif PRESCRI'BOUGE ; porté par le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Isère. Il consiste à proposer une offre d'activités adaptées pour bien vieillir. Ce dispositif est relayé par le Pays Voironnais dans

le cadre de son action en faveur des seniors.

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec votre médecin, qui effectuera un bilan de condition physique ainsi qu'un entretien pour choisir ensemble les activités les plus appropriées. Un suivi téléphonique sera mis en place au bout de 1, 3 et 6 mois de pratique. Un rendez-vous/bilan sera organisé au bout de 9 mois de pratique.

À noter que ces séances seront en-

cadrées par des intervenants formés spécifiquement au sport adapté.

Si vous êtes intéressé par ce projet, quelle que soit votre situation, merci de vous faire connaître en mairie. Vos réponses nous permettront d'organiser au mieux ces séances pour favoriser le bien vieillir à Saint-Jean ! Réponse attendue fin décembre au plus tard.



En 2018, la majorité municipale a mené une réflexion sur la pertinence d'installer un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

Par délibération du 18 décembre 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'installation d'un tel système.

Après avoir obtenu l'autorisation du Préfet, le dispositif a été mis en place et est effectif depuis le mois d'octobre 2021.

La vidéo

Pourquoi un système de vidéo protection sur Saint-Jean-de-Moirans ?

L'agglomération grenobloise connaît une délinquance et un niveau de violences élevés. Cette délinquance sort des frontières de l'agglomération et se développe dans les communes plus petites. Saint-Jean n'y échappe pas et l'on ne peut que constater que les actes de délinquance et d'incivilités se multiplient. En réponse, notre commune s'est fortement investie dans le domaine de la sécurité et de la prévention : création d'une police municipale exclusivement rattachée à notre village, acquisition de radars et à présent développement de la vidéoprotection.

Quel rôle voulons-nous attribuer à ces caméras ?

La municipalité compte surtout sur leur rôle préventif et dissuasif.

C'est également un outil précieux pour la gendarmerie et la justice pour l'identification des auteurs d'infractions.

Mais, et surtout, il ne s'agit pas de vidéo surveillance. Aucun policier municipal ne visionnera en continu les images. Nous souhaitons une police de proximité, présente sur le terrain et non pas derrière des écrans.

Quels sont les endroits concernés par la vidéoprotection ?

La vidéoprotection ne concerne que les bâtiments communaux, la voie publique et les lieux ouverts au public, dans le respect de la vie privée des citoyens.

En aucun cas les caméras ne permettent de visualiser l'intérieur des habitations.

EN CHIFFRES

- ▶ **Le coût du dispositif : 83.844 €**
- ▶ **Maintenance : 3.700 € pour trois années.**

protection en 10 questions

Combien de caméras ont été positionnées sur la commune ?

Treize caméras ont été installées, en centre village, au complexe sportif et à la maison pour tous.

La municipalité prévoit d'en ajouter, dans les prochaines années.

Doit-on informer les personnes qu'elles sont filmées ?

L'installation d'un système de vidéoprotection est soumise à une information du public. C'est pour cela que des panneaux ont été installés aux entrées de la commune, avec une caméra en pictogramme et les mentions légales.

Qui peut visionner les images ?

Les images ne peuvent être visionnées qu'à partir d'un seul poste central, qui n'est accessible qu'aux personnes habilitées par Madame le Maire. Pour l'instant, seul le responsable de la police municipale et le Maire sont habilités. La gendarmerie peut également demander à visionner des images, dans le cadre d'une enquête diligentée pour un acte précis.

Que deviennent les images ?

Les images ne sont pas conservées au-delà d'un délai de 15 jours. Les enregistrements sont alors détruits automatiquement par écrasement, sauf s'ils ont été sauvegardés dans le cadre d'une enquête judiciaire.

Les habitants peuvent-ils visionner les images ?

Les habitants ne peuvent pas visionner les enregistrements, sauf à exercer leur droit d'accès aux images les concernant, dans des conditions très précises.

Les caméras peuvent-elles permettre une verbalisation ?

Oui ! Les policiers municipaux peuvent, en temps réel de l'infraction constatée à l'appui de la vidéoprotection, relever par procès-verbal des infractions au Code de la route, notamment : défaut



de ceinture, usage du téléphone, non-respect des distances de sécurité, franchissement et chevauchement des lignes continues, non-respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules, vitesse excessive, défaut de port du casque, défaut d'assurance...

La municipalité a-t-elle le souci des libertés individuelles ?

Conscient que la vidéoprotection, certes dans un souci de sécurité et de protection, constitue une atteinte aux libertés individuelles, le Conseil Municipal a

adopté, lors de sa séance du 26 octobre 2021, une charte éthique, qui encadre le dispositif dans tous ses aspects.

Vous pouvez retrouver le texte de cette charte sur le site internet. Un comité d'éthique va également être installé, pour veiller, en toute transparence, au bon usage de l'outil.

La réglementation

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter les textes encadrant les dispositifs de vidéoprotection :

Articles L.223-1, L.251-1 et suivants, R.252.3 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978

Loi n°2007-297 du 5 mars 2007

Circulaire INTD090057C du 12 mars 2009

Loi n°2011-267 du 14 mars 2011



REVIVRE ENSEMBLE !

471 jours...

471 jours se sont écoulés entre le dernier marché festif du 6 mars 2020 et la fête de la musique du 21 juin 2021

471 jours sans animations

471 jours sans moments festifs

Vous nous avez manqué !

Ce fut un tel plaisir de vous retrouver.

Dans chaque numéro du Petit Journal, nous vous proposons un dossier, sérieux et documenté, sur un thème qui nous apparaît comme important.

Cette fois, ce qui nous est apparu comme le plus important ces derniers mois, c'est d'avoir pu, de nouveau, partager des moments festifs, dans le respect bien entendu des contraintes sanitaires.

C'est pourquoi nous avons choisi de constituer ce dossier par les seules photos de ces instants partagés.

Parce que la vie d'un village, c'est aussi et surtout se retrouver, se découvrir, se connaître, nouer des liens, partager, sourire, rire...

Alors cette fois, notre dossier c'est vous, tout simplement !



Fête de la musique

Patrice Besnier, conseiller municipal et sculpteur sur ballon



Le groupe JAK'S



Romain Poulet



Christelle Brisbart et Mireille Froeliger, conseillères municipales et maquilleuses



Fête du 18 juillet



Si vous voulez rejoindre l'équipe d'animation de la commune, faites-vous connaître à l'accueil de la mairie ou adressez un mail à d.kioulou@stjeandemoirans.fr

La consultance architecturale

Savez-vous que votre commune a le souci de vous accompagner au mieux dans votre démarche de projet en vous offrant la prestation de conseil d'un architecte ?

Saint-Jean-de-Moirans est une commune qui présente de nombreuses ambiances paysagères différentes : plaines agricoles et humides, coteaux boisés ou prairies, partiellement construits, village ou hameaux disséminés. Son patrimoine bâti et paysagé, en pleine évolution, en fait son attrait pour nombre d'entre vous. Votre projet peut contribuer par sa qualité à le préserver ou le faire évoluer de façon harmonieuse (ou pas). En avoir le souci est essentiel pour les élus et doit l'être pour vous aussi.

Sur site ou en mairie, Mme Chevallier questionne vos intentions de projet et sa qualité architecturale sur la base d'un maximum de documents graphiques imprimés dont vous prendrez soin de vous munir : photos, plans, relevé cadastral et topographique...

"Il est bon d'avoir amorcé votre propre réflexion sur le projet pour que la discussion soit efficace. Pour bénéficier de conseils éclairés, il faut savoir mettre toutes les chances de son côté" précise-t-elle. Même si vous avez l'impression de savoir ce que vous voulez, bénéficier d'un autre

point de vue enrichit le projet. Frédérique Chevallier analyse le site et son environnement et vous renseigne sur :

- le droit des sols, les PLU(i), les démarches administratives, les professionnels ressources ;
- la conception, l'accès, l'orientation, l'implantation, l'insertion paysagère ;
- la réhabilitation, la transformation, la rénovation, l'extension, le ravalement de façade ;
- l'isolation et les économies d'énergie, l'utilisation d'énergie renouvelable ;
- l'aménagement des espaces de vie et des extérieurs (voie de desserte, stationnement, jardin, etc.)
- les ouvertures, les matériaux, etc.

Les thématiques abordées sont multiples : projet de division de terrain, d'extension, de rénovation thermique ou non, de construction neuve, de surélévation...

"Nous sommes avant tout des architectes de proximité. Nous essayons de répondre très concrètement à des questions tout aussi concrètes".

Si l'Architecte Conseiller peut

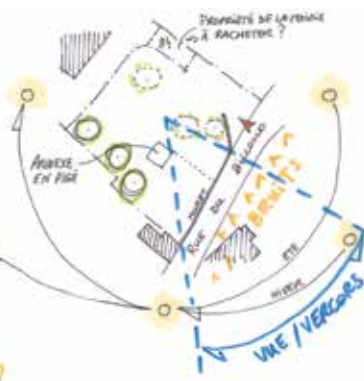


également accompagner le Maire dans sa décision de délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, la consultance architecturale est consultative et n'a pas de force juridique.

La décision en matière de permis de construire ou d'aménager est prise par l'autorité compétente.

Frédérique Chevallier fait partie du réseau des architectes conseillers du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), organisme investi d'une mission d'intérêt public. Son objectif : promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Madame Chevallier reçoit gratuitement sur rendez-vous lors de sa permanence, un jeudi matin par mois, dans le cadre de vacances financées par la commune. Prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie : 04 76 35 32 57.





Plan vélo : étude en cours

Depuis quelques années, nous observons une augmentation de la pratique du vélo (classique et à assistance électrique). En parallèle, habitants et usagers expriment leurs besoins aussi bien pour des aménagements que pour des services qui favorisent le développement de cette pratique.

Pour aller travailler chaque jour ou pour rejoindre des pôles de services et d'achat de proximité, le vélo attire un public de plus en plus large. Le "vélo utile" devient un mode de déplacement à part entière de la mobilité quotidienne.

Dans ce contexte, le Pays Voironnais a engagé au printemps 2020 un Schéma Vélo : c'est un document stratégique qui intègre le vélo au cœur de la politique Mobilité. Il oriente les choix d'aménagements et propose des actions concrètes pour faciliter les déplacements en "modes actifs". Il traite en priorité des déplacements du quotidien : pour se rendre au travail (donc plutôt de courte distance) mais également grâce à l'intermodalité train-vélo vers ou à destination de l'agglomération grenobloise.

Les déplacements pour des achats ou des démarches de proximité sont aisément possibles à vélo dès lors que l'on offre des parcours sécurisés et du stationnement de proximité. Le secteur d'étude est celui du sud du territoire

présentant le plus fort potentiel pour aboutir à des actions rapidement efficaces. Dans un second temps, le Plan vélo pourra s'étendre à l'ensemble des communes du Pays Voironnais.

Des itinéraires ont été proposés, et sont en cours d'étude. Celui qui concerne Saint-Jean-de-Moirans reliera Voiron à Centr'Alp, et traversera notre commune du nord au sud, pour rejoindre une passerelle qui permettra de traverser l'autoroute A48 au niveau de l'Archat et rejoindre une voie verte sur la fin du parcours. Pour l'instant, les aménagements à prévoir (et d'éventuelles modifications de la circulation sur certaines voies) ne sont pas définis. Vous avez peut-être remarqué des comptages en différents points de notre territoire courant septembre, ils ont pour but de mieux comprendre le nombre de véhicules qui passent sur les différents itinéraires, afin de pouvoir adapter au mieux nos routes à la pratique du vélo.

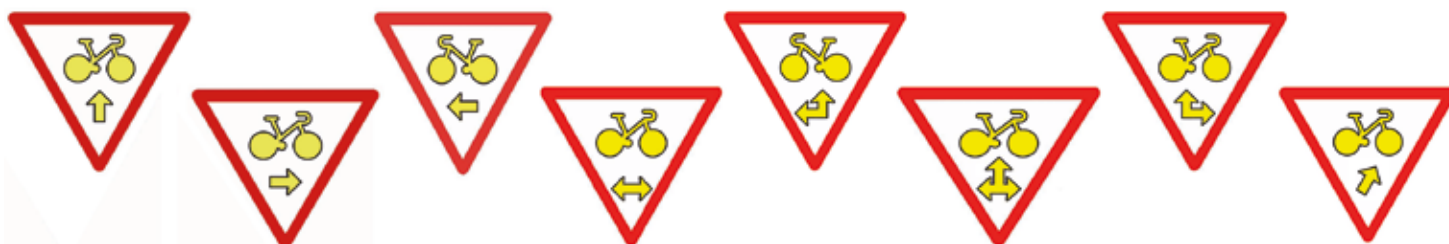
À suivre !

Rappel des lois

LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) Cette loi-cadre, édictée le 30 décembre 1996, vise à rationaliser l'utilisation de l'énergie et à définir une politique publique intégrant l'air en matière de développement urbain.

LOM (Loi d'Orientation des Mobilités, 24 décembre 2019) Elle s'adresse aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités locales et comporte des dispositions qui couvrent l'ensemble des formes de mobilité afin d'engager une transition vers une mobilité plus propre et accessible au plus grand nombre.

PAMA (Plan d'Actions pour les Mobilités Actives, décret du 2 juillet 2015) Dans un contexte de principe de prudence à l'égard des usagers les plus vulnérables, plusieurs nouveautés dans la réglementation et les aménagements concernant les cyclistes.



Le Pays Voironnais, un territoire attractif

Saint-Jean-de-Moirans s'honore de son exposition au sud du Pays Voironnais et, face au pôle urbain de la Métro de Grenoble, présente beaucoup d'attraits aux nouveaux arrivants qui convoitent qualité de vie et proximité du travail.

Une fois les dures heures de labeur passées, le Pays Voironnais offre tout un environnement digne des plus grands intérêts familiaux dans tous ses aspects administratifs, scolaires, économiques, culturels, santé, loisirs... De la maternelle aux classes supérieures, de l'achat courant aux investissements conséquents, rien ne manque et le temps qui vous reste, vous le passerez dans la nature, de l'eau à la montagne, de la marche au vélo, sur les quelques 550 km de chemins

balisés et 350 km de circuits VTT, sans oublier le cheval qui partage certains de ces itinéraires.

Le Pays Voironnais, c'est 31 communes, une administration communautaire qui gère toutes les fonctions générales : eau, assainissement, traitement des déchets, transports, zones économiques, culture, tourisme...

Le Pays Voironnais, c'est près de cent mille habitants sur près de 37 000 hectares de surface totale (643 ha pour Saint-Jean) dont 16 000 de surface agricole, 11 000 de forêts, plus de 5 100 entreprises dont 500 agricoles, 34 000 emplois...

Le Pays Voironnais est un grand Pays qui sait rester à la portée de ses habitants et ambitionne encore plus de bien-être environnemental par ses orientations en production agricole de proximité et ses efforts pour diminuer ses impacts climatiques. Il investit également dans

toutes les possibilités d'accueil économique.

Une volonté d'équilibre dans le paysage départemental, une volonté de présence incontournable dans le paysage régional.

Le Pays Voironnais, votre pays.

www.paysvoironnais.com

OÙ TROUVER TOUTES LES INFOS

- Données socio-économiques : site du Pays Voironnais et auprès du siège à Voiron.
- Infos randonnées et VTT : Service Tourisme, offices de tourisme de Voiron et Charavines.
- Transports : abonnements et tickets sont disponibles à l'agence mobilité de Voiron, parking de la gare routière nord.

Une aide à la recherche d'emploi

La rentrée est là et un bon nombre de jeunes et moins jeunes se trouvent démunis face aux incertitudes à venir, travail, logement... la vie quoi !

Envie de bouger, sortir de chez soi, voir du pays, devenir actif, se construire, construire un futur qui répond à ses attentes et pourquoi pas essayer de gagner du temps et de choisir ! Nous voulons déjà citer ici deux moyens d'y parvenir, deux structures puissantes qui peuvent non seulement intéresser les jeunes, mais également les parents qui ont leur rôle à jouer et pourquoi pas à accompagner par ces idées initiales, les périodes d'incertitudes au demeurant très normales de leurs adolescents et jeunes adultes.

Maison de l'emploi à Voiron

Diverses rubriques et services sont organisés, par exemple : 16/25 ans, plus de 26 ans... Vous y découvrirez toute une organisation d'approche pour vous conduire à la réflexion et aux choix : information, orientation, formations, accompagnement, emplois, cartographie du territoire...

Depuis quelque temps et pour les mois à venir des plans d'aide sont là pour faciliter votre premier emploi et vos premiers revenus : cafés info A'venir dans les locaux de Voiron, ateliers de découverte et de remise en route...

<https://emploi-pvsg.org/>
Accompagnement A'venir :
04 76 93 17 18
CODASE : 06 68 03 17 71

L'armée ou les armées

L'armée propose 16 000 postes ouverts actuellement aux jeunes et moins jeunes de nationalité française. Dès 16 ans (avec autorisation des parents) il est possible d'intégrer un parcours vers une formation ou un poste dans les quelques 300 métiers différents que présente cette institution. Métiers techniques et physiques, techniques de support, administratifs, linguistiques, recherche, logistique, restauration... Il est impossible de tous les citer ici. Il y a autant de spécialités que l'on peut en imaginer dans les activités civiles.

Ce peut être l'occasion pour les jeunes motivés de se trouver et tout d'abord d'essayer sans engagement.

En savoir plus :

- PMD (Préparation militaire de découverte) : www.stages.defense.gouv.fr
- Accès général : www.sengager.fr

Des permanences sont organisées à la maison de l'emploi du Pays Voironnais le mercredi après-midi, sur rendez-vous.

Pour ceux qui n'ont pas d'accès ou pas de facilité d'accès à Internet, la mairie dispose d'un poste de consultation.

Pour ceux qui peuvent se déplacer :

- Maison de l'Emploi, 40 rue Mainssieux 38500 Voiron (Le Quartz, derrière la gare)
- Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA), 10 rue Cornélie Gémond 38023 Grenoble (près de la Préfecture)

Les réalisations de ces derniers mois

Voirie – sécurité

- Pose de barrières de sécurité devant le Petit Café [1]
- Agrandissement de la zone de rencontre (voir page 6)

Aménagements extérieurs

- Aménagement d'un parking devant la MPT avec signalétique [2]
- Mur anti-bruit dans le sens Lyon / Grenoble [3]
- Création d'un cheminement piéton le long de la MPT [4]
- Installation d'un abribus sur le Chemin de la Mirabelle [5]
- Réfection des murets à l'entrée du parking de la maison des professionnels de santé [6]

École

- Création et reprise des zones de jeux de sol à l'école [7]

Bâtiments

- Pose de dalles en béton brossé à l'entrée de la nouvelle salle des mariages
- Création d'un local poubelles fermé au CSC [8]
- Installation de jeux pour enfants dans le jardin de la MPT [9]

Patrimoine

- Réfection de la façade, de la structure des piliers extérieurs de l'église et des corniches [10]



Avancée des grands projets

Cette page vous permet de suivre l'avancée des chantiers principaux sur la commune. Pour certains, nous attendons de pouvoir en inaugurer les bâtiments, pour d'autres, ils sont à l'étude ou vont commencer.

Avenir de l'école



Place du Champ de Mars

Maison pour tous, centre de loisirs



Rue du Billoud / Chemin de la Mirabelle

Salle des mariages accessible



Place du Champ de Mars

Aménagement de la prébende



Rue Soffrey de Calignon

Cimetière



Réfection des allées

Skate-park, jeux pour enfants



Exemple de Skate-park

Projet du Conseil Municipal des Enfants, au Tari

Des nouveaux vestiaires

pour le Football Club la Sure

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE VESTIAIRES DE FOOTBALL A COUBLEVIE

ROUTE DU GUILLON - 38 500 COUBLEVIE



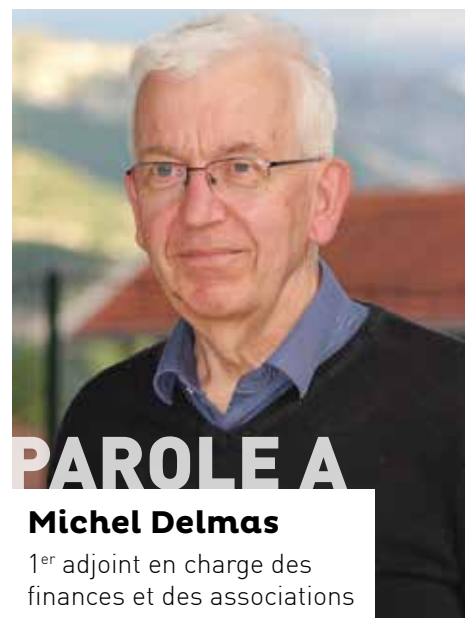
TAN DEM



PC n° 038 133 20 20002

La Buisse

VILLAGE DE SAINT JEAN



PAROLE A

Michel Delmas

1^{er} adjoint en charge des finances et des associations

En tant qu'adjoint aux associations, je me réjouis de voir le dynamisme de ce club, qui a su s'engager dans une démarche d'intercommunalité et convaincre trois communes de s'associer pour lui permettre de bénéficier de structures à la hauteur de son développement.

Né en 1999 de la fusion de trois clubs, le Football Club Saint-Jean-nais, le Coublevie Olympique Club et l'Union Sportive la Buisse, le FC la Sure bénéficie des équipements sportifs de la Dalmassière, situés sur la commune de Coublevie, financés par les trois communes d'origine : Saint-Jean-de-Moirans, Coublevie et La Buisse.

UN PROJET ENTRE LE CLUB ET LES TROIS COMMUNES

Le football Club La Sure a engagé avec les élus des trois communes une réflexion permettant de définir de nouveaux investissements pour répondre aux besoins du club et aux nouvelles normes imposées par la Fédération

Française de Football.

UN CONSTAT

Les actuels vestiaires du stade la Dalmassière étaient devenus vétustes, posant des problèmes d'hygiène et de sécurité. Les douches et sanitaires n'étaient pas aux normes pour prétendre avoir l'homologation de niveau 5. Cette homologation est devenue nécessaire au regard des niveaux de compétition atteints par le club. La superficie des vestiaires était devenue insuffisante.

DES NOUVEAUX VESTIAIRES

La nouvelle construction abritera quatre vestiaires joueurs, deux vestiaires

arbitres, un local de stockage pour le matériel pédagogique et des sanitaires dédiés aux seuls joueurs et officiels. Les vestiaires actuels seront réhabilités par les bénévoles du club pour être transformés en club house.

UN FINANCEMENT PARTAGÉ ENTRE LES TROIS COMMUNES

Le coût prévisionnel des constructions est de 668400€ TTC auquel il faut rajouter 70000€ de Maîtrise d'œuvre. Les subventions de l'Etat et du Département se montent à 250000€. D'autres demandes présentées à la Région et à la Fédération Française de Football se montent à 126000€. Le reste à charge sera pris en charge par les trois communes.



L'AIPE fête ses 30 ans

L'Association Intercommunale pour la Petite Enfance (AIPE) fête cette année ses 30 ans d'activité.



En 1991, deux toutes jeunes crèches associatives "Les P'tits Loups" à Saint-Jean-de-Moirans et "La Balancelle" à Moirans décident de s'associer pour mutualiser leurs ressources et proposer des projets en commun. De cette volonté naît une association intercommunale dédiée à la Petite Enfance.

Depuis, d'autres communes ont rejoint l'association, ce qui lui permet de rayonner aujourd'hui sur huit communes (Saint-Jean-de-Moirans, Moirans, Rives, Saint-Blaise-du-Buis, La Murette, Charnècles, Saint-Cassien et Réaumont).

L'AIPE a pour objectif de favoriser l'éveil des tout-petits,

soit en animant des ateliers enfants-adultes (parents, professionnels de structures et assistants maternels) soit en proposant des temps d'information et de formation des parents et des professionnels. Elle a aussi pour mission d'orienter vers les différents modes de garde d'enfants, et accompagner la fonction parentale. L'association reste aujourd'hui structurée en deux branches, le RAM et l'Acti'BB.

LE RAM C'EST QUOI ?

Le RAM (Relais d'Assistants Maternels), va bientôt changer de nom pour RPE Relais Petite Enfance. C'est un lieu où les animatrices accueillent les parents et les assistants

maternels. Il aide les parents dans leur recherche d'un mode de garde et l'élaboration du contrat de travail.

Les animatrices du RAM organisent également des temps d'accueil collectif des enfants pour la découverte de la vie en groupe ; les enfants sont alors accompagnés par leur assistant maternel. Les temps festifs rythment l'année des enfants au RAM. Les animatrices soutiennent également les assistants maternels pour leurs départs en formation (thèmes, organisation avec les familles) et animent des temps de réflexion autour de l'exercice du métier d'assistant maternel.

À QUOI SERT L'ACTI'BB

ACTI'BB est le groupe de réflexion et d'échanges, composé de parents, de professionnels de structures et d'assistants maternels, qui met en place les ateliers massage et portage bébé, yoga enfant parent, motricité, communication gestuelle, maquillage festif... C'est aussi elle qui programme des conférences et des formations

sur des thèmes variés autour de la Petite Enfance.

L'AIPE est une association où il fait bon être bénévole. C'est toujours dans une ambiance bienveillante que l'équipe de l'AIPE œuvre. Elle se compose de trois animatrices (Aude, Sabine et Virginie) d'une coordinatrice (Nathalie), d'une comptable (Marie-Hélène) et des parents bénévoles qui interviennent ponctuellement ou de manière plus régulière, il y a de la place pour tous !

QUE NOUS RÉSERVE L'AIPE POUR L'AVENIR ?

L'AIPE va continuer de faire en sorte que les enfants aient des liens de qualité avec les parents. Les prochains projets :

En lien avec l'Université de Grenoble, un cycle de rencontres va être proposé aux parents pour leur permettre de recenser leurs ressources face aux petites et grandes difficultés du quotidien.

Les futurs ateliers : massage bébé, portage, motricité, yoga parents / enfants et la programmation d'une conférence autour de l'acquisition du langage chez le jeune enfant.

Pour un ou plusieurs ateliers, vous pouvez contacter l'AIPE par mail ou téléphone. N'hésitez pas !

Siège social à Moirans: **07 49 83 62 07**
Courriel : aipe.petite.enfance@gmail.com

Contacts :

- animatrice RAM Saint-Jean-de-Moirans, Charnècles, St Blaise du Buis, Réaumont, St Cassien : **06 58 27 62 36**
- animatrice RAM Moirans : **06 49 75 45 33**
- animatrice RAM Rives et La Murette : **06 50 89 74 70**

Suivre nos actions sur le blog : aiperam.canalblog.com
et sur la Page Facebook AIPE : <https://www.facebook.com/aiperam>

Questionnaire commun

Présentez-vous en trois lignes maximum

Chaque nouveau numéro du "Petit Journal Saint-Jeannais" est l'occasion de faire plus ample connaissance avec des élus, agents municipaux ou habitants. Pour cela, nous avons choisi de faire un questionnaire commun dont certaines questions sont directement issues du célèbre questionnaire de Bernard Pivot.



Teddy Lombardo

J'ai 23 ans. Je travaille aux services techniques depuis 3 ans



Mireille Froeliger

Je suis maman de deux enfants. J'ai mon CAP petite enfance. Je suis dynamique.



Jean-Marc Florentin

Je viens de Nancy. J'aime beaucoup le sport et surtout le Handball qui m'a apporté beaucoup de valeurs.

Si vous étiez un animal :

Thierry Lombardo : un chien
Mireille Froeliger : un lion
Jean-Marc Florentin : un guépard

Proverbe que vous aimez ?

TL : Mieux vaut rire que pleurer
MF : Pas de réponse
JMF : Qui s'y frotte s'y pique

Le premier mot qui vous vient à l'esprit commençant par la lettre H ?

TL : Hurllement
MF : Hibou
JMF : Hélicoptère

La qualité que vous détestez ?

TL : La gentillesse
MF : Être toujours en avance
JMF : La gentillesse

Le défaut que vous préférez ?

TL : La franchise
MF : Être de mauvaise humeur
JMF : La franchise

Quel est votre film préféré ?

TL : Intouchable
MF : Skyfall
JMF : Le Professionnel

Le mot que vous détestez ?

TL : Peut-être
MF : Putain
JMF : Merci

Le métier que vous n'auriez pas aimé faire ?

TL : Secrétaire
MF : Chanteuse
JMF : Jardinier

Si le buste de Marianne pouvait être un homme ou une femme, qui choisiriez-vous ?

TL : Pas de réponse
MF : Johnny Deep
JMF : Bernard Tapie

Quelle est votre drogue favorite ?

TL : Le sucre
MF : Aucune
JMF : Le sport

Quel est l'évènement qui vous a le plus marqué ces dix dernières années ?

TL : Tous les attentats
MF : La naissance de mon aîné
JMF : La victoire des handballeurs en 2015 au Qatar

Votre pire cauchemar ?

TL : De ne plus pouvoir me lever
MF : Perdre ma famille
JMF : Tomber en panne de voiture

Vous avez une heure à perdre que faites-vous ?

TL : Je me promène
MF : Je lis
JMF : Je prends des nouvelles de ma femme

Votre chanteur ou chanteuse préféré(é) ?

TL : Soprano
MF : Céline Dion
JMF : Jean-Jacques Goldman

Votre juron favori ?

TL : Merde
MF : Merde
JMF : Oh putain

Quel est votre acteur ou actrice préféré(é) ?

TL : Omar Sy
MF : Julia Roberts
JMF : Jean-Paul Belmondo

Vous avez une baguette magique, que faites-vous ?

TL : Je rallonge les jours
MF : Je remonte le temps et je construis une merveilleuse vie
JMF : Je crée un vaccin contre le cancer

Si vous étiez un vêtement ?

TL : Une veste
MF : Un gilet
JMF : Un sweat à capuche

Quel est votre plat ou dessert préféré ?

TL : La raclette
MF : La tartiflette
JMF : La tarte à la mirabelle

À vous le mot de la fin ?

TL : Reprendre une vie normale.
MF : Je suis fière de ma vie.
JMF : Je souhaite la paix dans tous les pays du monde et gagner à l'Euro Million.



Saint-Jean-de-Moirans agit contre la prolifération du moustique tigre

Il mesure moins d'un cm et il a pourtant une capacité de nuisance importante. Originaire d'Asie du Sud Est il a colonisé cinq continents en 20 ans (il est présent en France depuis 2004). Il peut se reproduire aisément dans nos milieux urbanisés et il a une activité principalement diurne notamment au lever et coucher du soleil. Lorsque les beaux jours arrivent, si le moustique tigre est installé autour de notre habitation, il ne nous laisse que peu de répit.

Cet insecte détestable est présent sur notre commune et la municipalité en a bien conscience.

Vos élus ont demandé à intégrer le périmètre de démoustication en fin 2020 auprès du Département à qui il revient d'examiner les demandes des communes. Pour 2021, les communes demandeuses se sont toutes vu refuser cette intégration et ce tardivement, le Département a statué sur les demandes en Commission du 30 avril 2021. En effet, le Département a souhaité s'orienter vers une autre forme d'accompagnement des communes, dans laquelle le panel d'actions de l'EID RA (Entente Interdépartementale de Démoustication Rhône-Alpes), entité d'experts sur les moustiques, est sensiblement réduit : il n'est notamment plus possible pour les nouvelles communes comme la nôtre qu'un habitant contacte l'EID RA pour un diagnostic sur la présence du moustique tigre chez lui...

Toutefois la municipalité a choisi d'adhérer à la nouvelle forme d'accompagnement proposé, ce qui a permis de mettre en œuvre sur les derniers mois :

- la formation d'agents municipaux et d'élus,
- la réalisation d'un diagnostic sur le terrain au sein de la commune,
- la finalisation de notre plan d'action communal qui vise à définir nos moyens d'actions sur les espaces public et privés. Nous tous, Mairie, Saint-Jeannais, associations/entreprises intervenant sur le territoire sommes concernés.

“ 80% des gîtes larvaires (gîtes de reproduction) se trouvent sur les espaces des particuliers.

Il est indispensable d'essaimer petit à petit l'information auprès de tous car chacun a sa part à prendre contre la prolifération.

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

C'est pourquoi nous avons proposé en complément d'autres actions :

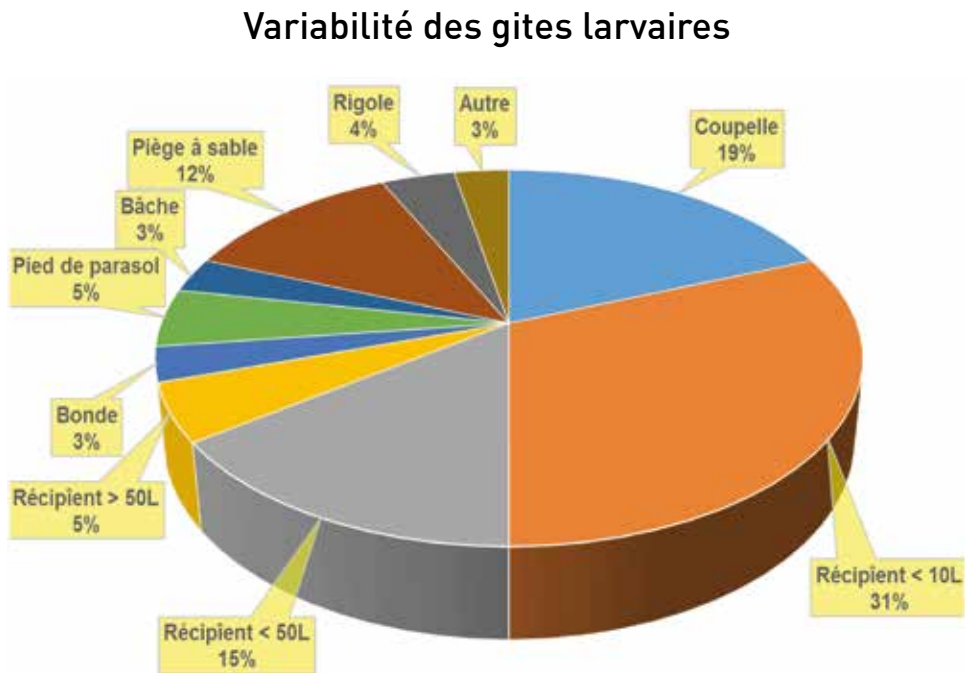
- un stand d'information/sensibilisation animé par France Nature Environnement le 13 septembre dernier. Installé de 16h30 à 20h, il était ouvert à tout public. L'objectif était aussi de capter à la fois les parents et assistantes maternelles en sortie d'écoles ou de crèche. Les riverains avaient reçu une invitation dans leur boîte aux lettres. En effet, si les services municipaux mènent des actions au sein et à proximité des établissements qui accueillent des enfants, il est important que les riverains adoptent les bons gestes chez eux également.

- la possibilité d'avoir un diagnostic chez soi réalisé par un agent municipal ou un élu formé.

Par ailleurs, quelques premiers traitements au biocide dans des avaloirs ou grilles d'eaux pluviales ont été faits par des agents dûment habilités.

CHANGER NOS HABITUDES

Soyons francs, là où le moustique tigre s'est installé c'est quasi mission impossible de l'en déloger totalement. Plusieurs facteurs compliquent l'éradication :



Lecture du graphique : par exemple : sur 100 gîtes larvaires prélevés contenant des larves de moustique tigre, 19 étaient des coupelles.

- la femelle est opportuniste et dis-sémine ses œufs (150 env. par ponte) sur différents substrats (appelés gîtes larvaires)

- les œufs sont capables de se mettre en diapause hivernale c'est-à-dire que s'ils n'ont pas pu éclore avant l'hiver, ils attendent la belle saison suivante

- le réchauffement climatique a tendance à allonger la période de développement notamment avec les automnes et hivers plus doux

- il nous oblige à changer nos habitudes, ce qui prend du temps. De plus

nous ne ressentons pas tous la même chose face aux piqûres de moustiques, et donc si pour certains elles passent inaperçues pour d'autres c'est une véritable nuisance douloureuse. De ce fait, nous ne nous sentons pas tous concernés au même degré.

Pourtant si tout le monde agit, notamment à l'échelle d'un quartier, la nuisance diminuera significativement

Rappelons aussi qu'il convient d'agir contre le risque sur la santé. Car l'Aedes Albopictus peut transmettre les virus de la dengue, du chikungunya et de zika s'il pique quelqu'un après avoir piqué une personne contagieuse revenant de l'étranger. Heureusement la probabilité d'être contaminé par un moustique tigre en France reste très faible à ce jour : en 17 ans, seuls 79 cas tous confondus ont été recensés.

“ Si tout le monde agit, notamment à l'échelle d'un quartier, la nuisance diminuera significativement



Stand d'information animé par France Nature environnement

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour être efficace contre les moustiques tigres, rappelons qu'il faut les priver d'eau.

Dans notre jardin, terrasse ou balcon, la femelle ne pond pas dans l'eau mais sur un substrat (objet ou bâti) aux parois verticales pour lequel elle a "flairé" le potentiel en eau : c'est-à-dire où ses œufs pourront être immergés à la prochaine pluie ou au prochain arrosage. Car c'est au contact de l'eau que les œufs pourront éclore. À partir de là il faut 5 à 7 jours aux œufs pour devenir d'autres moustiques adultes. C'est pour cela qu'il faut éliminer tous les réservoirs d'eau stagnante = eau qui ne s'écoule pas avant ce délai de 5 à 7 jours.

Au cimetière, il faut retourner les arrosoirs et récipients d'arrosage derrière les tombes ; il convient d'utiliser le sable à disposition pour remplir à ras bord vos soucoupes. Et c'est réellement la base pour agir c'est à dire supprimer les lieux de ponte donc de reproduction, les pièges à moustiques déjà adultes de type piège à phéromones/Co2 ne sont que complémentaires et ne suffisent pas sans autres actions.

Les insecticides sont proscrits, ils sont nocifs pour nous et l'environnement et ils augmentent la résistance du moustique !

- Rehaussez le niveau de vos regards pour un écoulement des eaux sans stagnation.

- Les terrasses sur plots sont à éviter car elles constituent très souvent un nid à moustiques, gîte larvaire sans accès. Si vous en avez, vérifiez que de l'eau n'a pas tendance à stagner dessous ou par endroits.

- Les toits terrasses doivent être végétalisés, à défaut curez et entretenez régulièrement les évacuations

- Pensez à faire ces gestes avant de partir en vacances : "je couvre, je jette, je vide, je mets à l'abri". Sinon, de nombreux moustiques vous accueilleront à votre retour.

En septembre, les moustiques ce n'est pas fini, c'est le pic ! Nombre d'œufs d'adultes maximal.



MOUSTIQUE TIGRE

PRIVONS-LE D'EAU !

Check-list

VIDEZ

1 FOIS/SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES

- Coupelles sous les pots de fleurs.
- Pots avec réserve d'eau et trappe sans lit de gravier au fond.
- Gamelles pour animaux domestiques.
- Pieds de parasols.
- Bâches de mobiliers de jardin.
- Bouturages.
- Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (bains de jardins, cigales,...).
- Pluviomètres plastiques.

COUVREZ

DE FAÇON COMPLÈTEMENT HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE MOUSTIQUAIRE FIN

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.

CUREZ

POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX

- Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.

ENTRETENEZ

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques).
- Pièges à sable.
- Bassins d'agrément (y mettre des poissons rouges).
- Pompes de relevages.
- Regards et bornes d'arrosages.

RANGEZ

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES IRRIGATIONS

- Outils de jardinage, brouettes.
- Seaux et arrosoirs.
- Poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets.

JETEZ

- Boîtes de conserve.
- Déchets de chantier.

Vous voulez nous aider à partager les bonnes pratiques et ainsi lutter contre le moustique ? Rejoignez-nous comme ambassadeur. Bertrand Reviraud, habitant impliqué, a déjà franchi le pas et nous prête main forte dans nos actions d'information auprès des Saint-Jeannais ; un grand merci à lui !

Informations sur le site internet ou en Mairie

La concertation au cœur de notre action

Le retour à la semaine de quatre jours s'est fait, contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit dans le village, à la suite d'une large concertation menée en février-mars 2021. Sommes-nous pour autant satisfaits ? Non !

Nous ne sommes effectivement pas satisfaits de la manière : du fait de la crise de la Covid, cette concertation a été organisée sous forme de visio-conférence ; et seulement 50 personnes sont venues participer malgré une campagne de communication à destination de toute la population du village et pas seulement des usagers de l'école. C'est mieux que rien pourrions-nous dire, mais c'est largement insuffisant.

Parce que nous nous étions engagés à des concertations régulières sur l'école, les déplacements et lors de réunions de quartier et de comités consultatifs que nous voulions mettre en place ;

Parce que nous sommes profondément convaincus que seule la concertation permet d'avancer sereinement dans le respect de l'intérêt général.

Concerter, c'est intégrer les citoyens dans la mise en œuvre d'un projet

La concertation, c'est avant tout consulter les personnes concernées avant la prise de toute décision. Elle ne peut se faire à partir d'une feuille blanche mais doit prendre appui sur un projet, une vision à long terme qui doit être exposée, débattue, amendée, voire largement modifiée. Un projet nécessaire sous peine de perdre de vue l'objectif visé. Cette vision à long terme, c'est celle que nous avons présentée lors de la campagne des municipales : une nouvelle école pour nos enfants ; des mobilités repensées plus responsables et respectueuses de tous ; des citoyens plus investis dans des comités ou conseils de quartier et de comités consultatifs.

Lors de notre premier mandat, plusieurs concertations ont ainsi été menées. Autour de la création du "Petit Café" : mise en place d'un questionnaire soumis à la population, puis d'un groupe de travail. Ceci a permis de connaître les attentes et propositions de la population, propositions qui ont été reprises et permettent aujourd'hui à de nombreux villageois de venir y manger ou simplement boire un café, seul ou en famille, à tout moment de la journée. Sans vous, sans vos interventions, ce lieu de convivialité essentiel au cœur du village ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui, et nous vous en remercions.

La question des mobilités a elle aussi été débattue, à partir d'une enquête commandée en amont au Cerema*, non pour orienter les débats, mais pour avoir un point de départ nécessaire pour ne pas se perdre dans les détails, mettre en avant ce qui semble essentiel. Cette étude a été présentée en réunion publique, des groupes de réflexion ont été mis en place sur les aménagements possibles. Certes, cela n'a pas encore abouti, mais les

études et les réflexions restent valables et d'actualité, et continuent à alimenter notre réflexion dans le cadre de notre deuxième mandat, autour du projet "d'assises de la mobilité".

Innover pour concerter : la technologie ne peut pas tout

Au printemps 2020, les contraintes sanitaires nous ont amenés à revoir nos objectifs à la baisse, à retarder, modifier les concertations annoncées pendant la campagne électorale.

En 2021, plusieurs formes de concertation ont été testées : par visioconférence pour l'école, mais aussi par l'intermédiaire d'une vidéo mise en ligne, portant sur le PLU. Notre objectif ? Que chacun puisse participer, s'informer à son rythme et selon ses contraintes horaires, poser des questions aux personnes en charge du dossier et se décider en toute connaissance de cause. Avec, à chaque fois, un goût d'insatisfaction persistant : manque d'explications, et surtout du contact humain fondamental dans toute démocratie.

Dans le respect des gestes barrières (jauge, masque, distanciation), nous avons tout de même réuni les associations pour mettre en place des activités extra-scolaires.

Avec un retour progressif à la normale, de nouvelles réunions publiques

Avec la levée des contraintes sanitaires qui s'annonce, plusieurs "chantiers" vont être lancés ou poursuivis avec les habitants : mise en place de comités consultatifs, dès le printemps dernier sur l'éclairage public, puis sur les chemins.

Les Assises de la Mobilité, quant à elles, devraient tenir début 2022, car si la crise sanitaire a rendu la concertation difficile, elle n'a pas fait disparaître les problèmes de circulation de notre village. Et nous restons convaincus que seuls les échanges, la concertation, nous permettront de trouver des solutions dans l'intérêt général.

La sécurité sera, elle aussi à l'ordre du jour d'une réunion publique d'ici la fin de l'année ; ce sera l'occasion de présenter les policiers municipaux, les différents dispositifs mis en place et de recueillir les questions et propositions de l'ensemble de la population.

Enfin, d'autres phases de concertation auront sans doute lieu en fonction des projets et chantiers à venir.

* Centre d'Etude et d'expertise sur les Risques, L'Environnement, les Mobilités et l'Aménagement

PLU Vous avez votre mot à dire....

La révision du Plan Local d'Urbanisme est entrée dans une phase importante du 31 août au 30 septembre 2021 en pleine rentrée scolaire : "l'enquête publique" qui permet à tous d'apporter des remarques et commentaires avant l'adoption définitive du PLU.

Mais pensez-vous avoir réellement été bien informés ?

Le PLU va définir l'urbanisme et la circulation dans notre village pour une durée de 12 ans.

Afin de vous aider à comprendre le document qui est plutôt complexe, nous souhaitons vous présenter ce qui semble être pour nous positif ou à surveiller.

Les points positifs de ce nouveau PLU :

- La préservation du patrimoine ;
- La préservation des arbres remarquables et haies naturelles ;
- La réduction de l'emprise des nouvelles constructions sur les sols agricoles ;
- La mise en place dans certains quartiers de distances minimales entre la construction et les limites séparatives.

Les points à surveiller :

- L'OAP du Billoud ferait 11 000m² dont 50% seraient destinés à un espace vert commun et public. Cela signifie que cette OAP devra accueillir 40 logements sur 5500m² incluant les parkings, les voies accès et les constructions ! **Il faut donc s'attendre à des immeubles de 3 niveaux ;**
- Une densification importante du centre bourg alors même que la circulation est déjà très problématique ;
- L'absence d'espace paysager au Centre Bourg ;
- Des infrastructures de transport (routes & parking) qui n'ont pas été anticipées et qui ne sont pas adaptées pour accueillir toutes les nouvelles constructions ;
- Des études mode doux (voies cyclables) morcelées, sans concertation (on regrette réellement le manque d'étude globale sur l'ensemble du village)
- L'absence de prise en compte à ce stade des remarques très pertinentes des organismes (Chambre d'agriculture, SCoT 2030, GRTGaz, etc...)
- Enfin, une fois de plus, le manque de concertation avec les habitants sur ce nouveau projet : pas de réunion depuis avril 2018. La pandémie n'excuse pas tout !

Nous vous invitons vivement à consulter les documents principaux :

- Le plan général qui détaille les nouvelles zones du village (agricole, construction, commerce...)
- L'étude d'OAP qui explique les zones principales de construction (Billoud, Centre Bourg, Delard, Commanderie, Trincon)
- Les règlements "général" et "clôture" qui détaillent secteur par secteur les règles de construction (limite, hauteur de bâti, clôture, etc...)

Cambriolages en série

Rappel des faits

Le quartier des Eymins a subi depuis le début de l'année au moins 6 cambriolages, 4 intrusions et pas moins de 6 tentatives ou repérages interrompus grâce à la vigilance des voisins. Rappelons que ce secteur regroupe à peine une cinquantaine de maisons.

Ces cambriolages, parfois couplés au saccage de la maison, interviennent malgré un système de surveillance et malgré l'attention des voisins qui s'organisent pour s'entraider. La situation est à la limite du supportable, notamment pour les personnes âgées qui se sentent en insécurité.

Pourquoi ce quartier plus qu'un autre ?

Le quartier des Eymins est un quartier accessible par plusieurs routes, ce qui permet aux malfrats de s'enfuir et rend le quartier "favorable" à cette délinquance. Le village de Moirans est équipé de caméras de surveillance qui dissuadent et peuvent déplacer la délinquance sur notre commune dont Les Eymins est un quartier limitrophe.

Plus généralement, aucun quartier n'a été malheureusement épargné, des cambriolages ayant lieu alors même que les habitants dorment dans la maison

Notre village n'est-il plus un lieu sûr ?

Nous vous rappelons donc les actions que vous pouvez entreprendre :

- 1) **Contactez la gendarmerie** : nous invitons chacun à signaler son absence à la gendarmerie qui organise des rondes. Vous pouvez également prévenir le 17 lors des tentatives ou des comportements douteux ressemblant à des repérages.
- 2) **Prévenez la police municipale** : il est vrai qu'elle n'est pas disponible en week-end et en soirée, mais n'hésitez pas à signaler chaque détail suspect pour faire remonter la situation.
- 3) **Interpellez la municipalité** : Actuellement, 13 caméras sont déployées sur le village. Il y en aura normalement d'autres plus tard aux entrées du village.

Nous souhaitons vivement que cette deuxième tranche de travaux soit réalisée le plus vite possible afin que chaque habitant, dans tous les quartiers puisse se sentir en sécurité. Depuis 2014 trop de temps a été perdu au détriment de la tranquillité de tous.

Ces articles auraient dû paraître en septembre. Nous regrettons le délai entre la date de parution qui nous avait été annoncée par la majorité et la date de publication réelle.

Vous avez des questions à poser en conseil municipal, un sujet sur lequel vous aimeriez solliciter notre aide ou tout simplement échanger, les élus de l'opposition sont à votre écoute et nous serions ravis de vous rencontrer.

stjean.opposition@gmail.com
Facebook St Jean Opposition
Whatsapp 07.81.51.75.38

CÉRÉMONIE DU 18 JUIN



EXPO D'ARTS



CITÉ DES HÉROS (spectacle participatif)



ENQUÊTE PATRIMONIALE



NOUVEAUX ARRIVANTS ET BÉBÉS DE L'ANNÉE



FORUM DES ASSOCIATIONS



APÉRO LECTURE



MARIONNETTES (atelier de fabrication de marionnettes à partir de matériaux de récupération)



La photo-mystère

Cette photo a été prise sur Saint-Jean-de-Moirans.
Saurez-vous retrouver à quel endroit ?



Faites vos propositions par mail à l'adresse suivante :
concourssjdm@gmail.com

**Les réponses doivent être envoyées
avant le 15 décembre 2021**

Trois gagnants seront désignés par tirage au sort.
Ils recevront un petit cadeau qui leur sera remis en Mairie.
Si personne n'a trouvé au 15 décembre, des indices seront alors donnés sur la page Facebook de la commune
et les trois premiers qui trouvent auront gagné.

Soyez perspicace !

Mairie

Place du Champ de Mars ■ 38430 Saint-Jean-de-Moirans

Tél : 04 76 35 32 57 ■ Fax : 04 76 35 65 70

Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr

www.st-jean-de-moirans.fr